

APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Journée d'animation dénommée « Les Printanières »

Cette manifestation est ouverte aux personnes qui vendent leurs produits sous forme de Food truck

1/ Date et horaires de la manifestation : Le Samedi 19 Avril 2024 de 10h à 15h

Lieu de la manifestation : Trinquet – Claouey

Présentation de l'animation : animations enfants sur le thème de la nature : Spectacle / ateliers créatifs / structure gonflables / balade à poneys / animation musicale

Nbre de personnes attendues sur la manifestation : 800/1000 personnes

2/ Conditions :

Dates et horaires d'ouverture :

Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son food truck le Samedi 19 Avril 2024 de 11h30 à 15h

Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

Site de repli :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, aucun site de repli ne sera prévu. La manifestation sera annulée.

3/Installation et démontage des restaurateurs » :

Installation : Le Samedi 19 Avril 2024 à partir de 9h00

Démontage : Le Samedi 19 Avril 2024 à 15 heures

4/ Statut de l'exposant

1/Les personnes désireuses de postuler devront impérativement détenir un statut soit :

- Commerçant
- Auto entrepreneur

5/ Electricité :

Une prise 16 A sera mise à disposition

6/ Hygiène

Le stockage des denrées alimentaires est soumis à la réglementation de l'hygiène alimentaire. L'exposant engage sa responsabilité quant à un éventuel manquement qui pourrait être constaté lors de contrôles inopinés des services de l'Etat.

L'exposant est chargé de veiller aux règles en la matière : conditionnement des denrées, respect de la chaîne du froid, traçabilité des produits, etc...

7/Assurance :

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

8/ Tarif redevance pour la période d'exploitation :

15 euros le mètre linéaire.

9/ Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, **accompagnée de la liste des menus proposés pour cet événement**
- **Carte de commerçant ambulant**
- Copie du Numéro Siret ou Siren
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

10/ Sélection

- L'organisateur analyse les propositions selon les critères suivants :
 - Qualité des prestations proposées (menus, tarifs, qualité des produits, etc ...)
 - Adéquation de la proposition avec le thème de l'évènement,

Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.

- La participation à l'évènement « Les Printanières » ne donnera en aucun cas garantie d'une participation future à cette manifestation.
- Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions. La commune se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.

- A l'issue de la commission de sélection, le service animation attribuera les places à 4 restaurateurs.
- Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription.
- La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur du commerçant aucun droit de non concurrence.
- Pour conserver l'attractivité de cet évènement, l'organisateur se réserve le droit :
 - ✓ De limiter le nombre participant par spécialité,
 - ✓ De renouveler un certain nombre de commerçants chaque année.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier chaque année l'emplacement des participants.

8/ Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis **jusqu'au 19 Mars 2025** au service animations par mail avec accusé réception (animation@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :

Mairie de Lège-Cap Ferret Service Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service animations. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE : 17/01/2025